ABCIS POITOU by autosphere

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 2 532 800,00 euros
Siège social : 149 avenue du 8 mai 1945 – 86000 POITIERS
RCS POITIERS 328 659 131

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente août,

La soussignée, la société EMIL FREY MOTORS FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 16 904 442,00 euros, sise 39 avenue d'Iéna – 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 348 616 145, représentée par Monsieur Hervé MIRALLES,

Agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'« **Associé Unique** »), de la société ABCIS POITOU by autosphere, Société par actions simplifiée au capital de 2 532 800,00 euros dont le siège social est situé 149 avenue du 8 mai 1945 à POITIERS (86000) (ci-après la « **Société** »), et représentant en tant que tel l'intégralité des actions composant le capital social de la Société.

A pris les décisions suivantes :

- Quitus au Directeur Général démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Philippe LAGARESTE de ses fonctions de Directeur Général de la Société rétroactivement à compter du 15 avril 2024.

L'Associé Unique donne quitus à Monsieur Philippe LAGARESTE pour son travail accompli tout au long de son mandat et le remercie.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Didier MARTELLE, domicilié professionnellement à l'adresse suivante EMIL FREY MOTORS FRANCE 12 Boulevard René Descartes – 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU, en qualité de Directeur Général rétroactivement à compter du 16 avril 2024.

Monsieur Didier MARTELLE, présent, remercie l'Associé Unique de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

Le présent procès-verbal sera répertorié dans le registre tenu à cet effet.

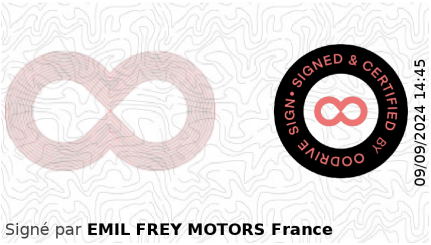
* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Pour l'Associé Unique
Le Président
Monsieur Hervé MIRALLES



Signé par **Hervé MIRALLES**



Signé par **EMIL FREY MOTORS France**

oodrive sign

En face à face, à distance ou en ligne, créez le parcours idéal pour votre client. Oodrive Sign met la signature électronique au cœur de votre activité.
Offrez à votre application métier le meilleur de la signature électronique.

www.oodrive-sign.com eIDAS ETSI

LE DOCUMENT EST ÉLECTRONIQUEMENT SIGNÉ ET CERTIFIÉ PAR OODRIVE_SIGN
Le dossier est un original électronique ayant une valeur probatoire
IL EST ENREGISTRÉ SOUS LA RÉFÉRENCE
7ec0c892664f8c18a510
6d652c9e3b9212da5fb9
DIGITAL SIGNATURE AUTHORITY'S SEAL